

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 30 août 2022

Date de l'annonce publique : 19/08/2022

Date de la convocation des conseillers : 19/08/2022

Mode de participation

Présences	(8) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal)
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(5) Excusés : Flammang, Sandra (conseillère) . Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller).
Référence	CC.2022-08-30 - 9.01
Point de l'ordre du jour	9.01
Objet	Poste SA/B - F01 - Technicien en informatique - Service administratif - Création de poste.

Le conseil communal,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la création d'un poste dans le groupe de traitement B1 sous-groupe technique (employé communal) pour les besoins du service administratif ;

Considérant que ce profil sera notamment chargé de gérer et de superviser le parc informatique communal et d'assurer le support technique pour les collaborateurs de l'administration ;

Considérant que l'administration communale a publié une vacance de poste en vue de l'engagement d'un technicien en informatique pour les besoins du service administratif sous le statut du fonctionnaire communal ou de l'employé communal dans le groupe de traitement/d'indemnité B1, sous-groupe technique ;

Considérant que le statut sous lequel l'agent serait nommé n'a pu être déterminé qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats par le collège échevinal ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste selon les modalités suivantes :

Code	SA/B - F01
Affectation	Service administratif
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Carrière	B1 ; sous-groupe technique



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 août 2022

Référence

CC.2022-08-30 - 9.01

Point

9.01

Objet

Poste SA/B - F01 - Technicien en informatique - Service administratif - Création de poste.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**P O U R
E X P E D I T I O N
C O N F O R M E**

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 5 septembre 2022

Le 1^{er} échevin,

Par délégation du bourgmestre du 30 août 2022

Le secrétaire,